CONDITIONS:

Dix dollars par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra supprimer son abonnement, n'en fait faire connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'un piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subsequentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR CINCINNATI.

Le bateau-à-vapeur neuf **SEVENTY-SIX**, capitaine GORSUCH, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
14 mai YORKE, MACALESTER & CO.

POUR LOUISVILLE.

Le bateau à vapeur **LAFOURCHE**, capitaine Mortimed, ayant une partie de son fret, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH.
14 mai Nouvelle Levée, No. 15.

POUR VICKSBURG, GRAND GOLPHE, *Et les ports intermédiaires.*

Le bateau-à-vapeur **WOODSMAN**, capitaine PARK, commencera à charger, et partira dès qu'assez de chargement sera prêt. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FOSTER & HUTTON.
14 mai rue du Canal, No. 77.

POUR BORDEAUX.

La barque Américaine, **AIMABLE MARIE**, capitaine FABRE, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira positivement le 5 juin. Pour fret ou passage, ayant de beaux arrangements, s'adresser au capitaine à bord, ou face de la rue Conti, ou à
16 mai P. L. CORBÉ, rue Royale, No. 148

POUR LIVERPOOL.

Le navire A. 1. **PELLESPONT**, cap. Pratt, partira vers le 20 du courant, et peut compléter son chargement sur le pont et loger plusieurs passagers. S'adresser à
LINCOLN & GREEN.

A VENDRE,

Pour cause d'un compte, la goélette **SPICA**, en bon état, elle est bien construite et a [illegible] de service ; elle est de 70 tonneaux et [illegible] complètement neuve. Elle sera vendue à bas prix si l'on s'adresse immédiatement à
TOURNE & BECKWITH.
S. Si elle n'est pas vendue d'ici au 20 de ce mois elle ira en fret pour New-York. 14 mai

POUR LIVERPOOL.

Le navire classe A. 1. **MARY & SUSAN**, capitaine PIERCE, partira vers le 15 du courant, et peut recevoir quelques passagers ; sa première classe 50 à 60 balles de coton sur le pont. S'adresser à bord, ou à
12 mai LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL.

Le navire, A1, doublé et chevillé en cuivre, **EMPIRE**, capitaine A. O. BAKER, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton, s'adresser à I. OGDEN & Co.
12 mai rue du Canal, No. 59.

POUR LE HAVRE.

Le navire doublé et chevillé en cuivre, **DUBLIN PACKET**, capitaine SAM. W. MCILHENON, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
J. OGDEN & Co.
11 mai rue du Canal, No. 59.

POUR LE HAVRE.

Le navire **BOLIVAR**, capitaine WELSH, partira pour ce port susdit, le 22 de ce mois. Il peut encore recevoir commodément quelques passagers. Pour fret de 200 balles de coton, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
10 mai A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR NEW-YORK.

Le brick fin voilier, doublé en cuivre, **ASPASIA**, capitaine HOODLESS, n'a besoin que d'un léger fret pour compléter son chargement.—S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord, ou à
10 mai J. W. ZACHARIE & CO.

POUR BOSTON,

Le brick **ELVIRA**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. GRACE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du pont Canal, No. 73, ou à
10 mai WM. G. HEWES.

POUR PHILADELPHIE,

Le brick fin voilier **COMMERCE**, capitaine SNOW, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au-dessus de la rue Conti, ou à
7 mai LAUVE & BENEDICT, rue de la Douane, No 88.

POUR NORFOLK OU RICHMOND,

Le brick neuf, **ARIEL**, capit. SMITH, ayant besoin d'un peu de fret, pour lequel, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Conti, ou à
7 mai J. W. ZACHARIE & CO.

On a besoin d'un navire pour prendre 500 à 700 balles de coton et les porter à Portsmouth. Ce fret serait donné également à un bâtiment qui serait maintenant en charge pour un de ces ports ; s'adresser à THEOD. NICOLET & Co.
7 mai

A VENDRE OU A FRETER.

Le sloop **SIGNAL**, capt. E. Griffin, pouvant porter 500 barils. S'adresser au capitaine à bord, ou à THAYER, HURD & CO.
4 mai rue des Magasins.

POUR CHARLESTON, (C. S.)

Le sloop fin voilier **NEW-ORLEANS**, capt. Ashby, ayant les trois quarts de sa cargaison à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou pour passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNÉ & BECKWITH.
1 mai Nouvelle Levée, No. 15.

POUR NEW-YORK.

La goélette fine voilière **CAROLINE**, capitaine STANTON, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face de la rue du Canal, ou à
TOURNÉ & BECKWITH,
26 avril rue de la Nouvelle Levée.

A FRETER,

Le sloop **JUNO**, pouvant porter 85 boucaults ou 450 barils. On préférerait un fret pour Charles-ou ou Savannah. S'adresser à
20 avril TOURNÉ & BECKWITH.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire **ROBERT MORRIS**, cap. SINGER, ayant une partie de son chargement engagée, pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
SAM. C. BELL, rue du Canal.

A FRETER,

Le brick **LUCY**, capitaine TIDDLE, du port de 150 tonneaux. On donnerait la préférence pour un port au sud du Cap Hateras. S'adresser à
10 avril WM. G. HEWES.

REÇU tout récemment:—8 barriques Vin de St. Estèche de choix; 22 caisses grand Vin de Château Lafitte; 5 demi-pipes Madère de Marseille, London particular; 2 caisses Shails; 1 do. Pulicates; 2 caisses Robes; 1 do. Mouchons batiste; 1 balle Indienne; 52 boucaults de sucre; à vendre par
23 avril THEOD. NICOLET & CO.

TRAITES sur l'Angleterre, la France et le Nord, à vendre par
7 mai TH NICOLET & CO.

50 Boites Sucre blanc et brun, de la Havane, et 28 boites confitures de la Havane, en débarquement et à vendre par THAYER, HURD & CO.
4 mai rue des Magasin, No. 29

J. R. PUTNAM,

DENTISTE, *rue du Canal, No. 27,*

De retour à la Nouvelle-Orléans, continuera sa profession jusqu'au 1er. juillet. On le trouvera chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 de l'après-midi. 18 avril—1m

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de **Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :**

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PATCE,

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août.

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, capitaine PAGE,

De la N.-Orléans	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STOUDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec le plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnements de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrement des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

NOUVELLE LIGNE DE PAQUEBOTS *POUR NEW-YORK.*

☞ Les navires composant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans le 8 et le 22 de chaque mois, et de N.-York le 1 et le 15 de chaque mois, (les Dimanches exceptés,) durant la saison, savoir:

Le navire **ILLINOIS**, capitaine R. WATERMAN, devant partir le 8 mai.

Le navire **TALMA**, capitain T. BUNKER, devant partir le 22 mai.

Le navire **TENNESSEE**, capitaine G. FOWLER, devant partir le 8 juin.

Le navire **ALABAMA**, capt. une GREEN LEAF, devant partir le 22 juin.

Le navire **KENTUCKY**, capitaine E. S. LUENDIS, devant partir le 8 juillet.

☞ Les bâtimens ci-dessus sont de la première classe sous tous les rapports, ont été construits à New York, et ils sont commandés par des capitaines expérimentés. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
WM. G. HEWES,
7 avril rue du Camp. no. 9.

WM. FADEUILLE & Co. Tapissier en meubles et Coleur de Papiers peints, rue de la Douane, No. 44, previennent les dames et messieurs de la Nile. Orléans, qu'ils viennent de recevoir directement de Paris, un superbe assortiment de riches Papiers et Bordures, parmi lesquels il s'en trouve de velottés, pleins en fonds, cramoisis dores, verts dito, jaunes dito, avec leurs bordures velottées et dorées : aussi, environ 600 devants de cheminées assortis, ainsi qu'une grande quantité de figures drapées, pour décors d'appartaments, objets très jolis et rares dans cette ville. Les soussignés pensent que cet assortiment et ceux qu'ils attendent incessamment, ajoutés au fond qu'ils ont maintenant, pourront les mettre à même de répondre à toutes les demandes qui leur seront faites.

Ils ont en magasin, un très-joli assortiment de franges, gallons en soie, ornements dorés, ainsi qu'étoffes pour pour condectionnement de rideaux, matelats en crins et mousses ; enfin, toute autre chose que l'on tient ordinairement dans un pareil etablissement.

Rideaux et tapis faits de commande ; canapés et chaises réparés à juste prix.

W. FADEUILHE & Co.

P. S. Une remise sera faite aux personnes de la campagne qui achèteraient pour revendre. On donnera du comptant pour des plumes et de la mousse noire.
14 mai—1m

MOUSQUETS.—Reçu par l'Hercules, de Philadelphie, cent cinquante MOUSQUETS éprouvés, à vendre par
12 mai V. DAVID, rue de la Levée No.38

A LOUER,

Un grand magasin d'entrepôt, à deux étages, situé dans la cour de la maison No. 25, rue Conti, entre Chartres et Levée. Il conviendrait pour en faire un entrepôt de vin. Le prix du loyer serait modique, et on donnerait possession du magasin immédiatement. S'adresser sur les lieux. 10 mai—☞

SUCRE ET MELASSE.—30 boucauts sucre des Attakapas, de première qualité ; 12 boucauts melasse, en debarquement du bateau-à-vapeur Victory, à vendre par FOSTER & HUTTON.
12 mai rue du Canal, No. 77.

TOILE A DRAPS, &c.—50 balles Toile à draps de Russie, écrue ; 15 dito blanche, ayant droit au drawback ; aussi, 50 bailes coton écru 4/4, et 60 do. 3-4, à vendre par
12 mai LINCOLN & GREEN.

PARFUMERIES FRAICHES,

Reçues par le navire Bolivar, du Hâvre.

Le soussigné a reçu par cet arrivage, Pommade d'une once; Poudre à cheveux; Bretelles en gomme élastique ; Gants en fil d'Ecosse ; Extraits d'odeurs tels que, jasmin, rose, violette, mousseline. Aussi : Brosses de toute espèce; Miroirs patentés, &c. &c.

Le soussigné prévient aussi le public, que depuis le 1er. mai courant, il a associé à son établissement M. *T. Romain*, et qu'à partir de cette date les affaires commerciales seront conduites sous la raison de T. ROMAIN & Co.
10 mai—6 PRE. ROMAIN

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parti marronne de chez le soussigné, le 28 du mois d'avril dernier, la mulâtresse américaine nommée JEANE, âgée de 22 à 24 ans, taille de cinq pieds 2 à 4 pouces, figure allongée, louchant un peu ; elle parle anglais et français. La récompense ci dessus sera donnée à celui qui la logera dans une des geoles de l'Etat, ou la conduira chez son maître, rue Condé, entre Ste. Anne et Dumaine.

☞ Les capitaines de navires et autres sont, par le présent, avertis de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi.
8 mai—15 GABRIEL JULIEN.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. P. BOUGENEL a transporté son atelier de SELLERIE de la rue Conti à la rue Condé, No. **23**, près la rue Ste. Anne, où comme par le passé, il fera tout ce qui dépendra de lui pour contenter les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
7 mai—2m.

MAISON DE CAMPAGNE.

A LOUER, deux Maisons agréablement situées à Madisonville, en face de la rivière Tchefuncté. S'adresser rue du Camp, No. 9. 15 mai

101 BALLES foin de première qualité, en debarquement du navire Natchez, à vendre par [7 mai] FOSTER & HUTTON.

VENTES PAR REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 12 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feue Euphémie Messoteau, ci-devant veuve Cateron, et décédée épouse Jean Baptiste Lacour; une NEGRESSE nommée Pauline, âgée d'environ quinze ans ; un TERRAIN, situé rue des Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face, sur 150 de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent.

Conditions : Le terrain et les édifices, un cinquième comptant et le reste en quatre termes égaux, à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets par coupons, endossés à satisfaction, hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement ; l'esclave, un tiers comptant, et le reste à six mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs. 11 mai.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 12 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de Jean Baptiste Grounx, et des mineurs Jean François et Zelmaïde Grounx; UNE NEGRESSE nommée Hélène, âgée d'environ 36 ans.

Conditions: un tiers comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement
Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais de l'acquereur. 11 mai.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—mardi 29 mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Wm. Blunt,

KITTY, mulatresse, agé d'environ 30 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

Conditions—6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Par ordre de la cour.
24 avril MARTIN BLACHE, Register.

☞ L'acte de vente sera passé par devant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais de l'acquereur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Le Mardi 29 mai 1832, j'exposerai en vente, à midi, pour le compte de la succession de feu Vincent Pidoux : 1°. Une négresse nommée PAULINE, âgée de 22 ans, domestique de maison et marchande ; 2°. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Mandeville entre les rues Cassacalro et Grands Hommes, ayant 40 pieds de face sur 154 de profondeur, avec les edifices qui sont dessus ; 3°. Un lot de terre situé dans le même faubourg, attenant au précédent, ayant 17 pieds de face sur 154 pieds de profondeur, avec les edifices qui s'y trouvent ; 4°. Un lot de terre situé rue des Grandshommes, entre les rues Mandeville et Marigny, ayant 52 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, avec les edifices qui sont dessus.

Conditions ; l'esclave, payable un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, les propriétés foncières, un cinquième comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passé pardevant C. Pollock, not. pub., aux frais des acquereurs.
16 avril.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—vendredi, 18 mai 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu James Pitot, les esclaves et la propriété ci après, savoir : JOHN, nègre américain depuis son enfance dans le pays, excellent domestique de maison et propre à tout, un peu enclin à l'ivrognerie ; PAULINE, négresse Hibo, âgée de 45 ans, un peu blanchisseuse, un peu domestique, avec sa fille ADELE, négrite agée de 7 ans ; HENRIETTE, négresse âgée d'environ 21 ans, un peu couturière et domestique de maison, avec ses deux enfants, ANGELINA, âgée de 3 ans et demi, et JEAN, âge de 3 semaines; LUCILE, grifle americaine, depuis long temps dans le pays, âgée d'environ 38 ans, excellente cuisinière et un peu blanchisseuse; depuis environ 15 mois la dite Lucile, à la connaissance de ses maîtres, s'est dérangée 5 fois ; NANCY, fille de Lucille, âgée de 13 ans, aimant à s'absenter.

Un Terrain, situé à l'encoignure des rues Bourbon et de l'Hôpital, ayant 59 pieds de face à la rue Bourbon et 89 pieds de face à la rue de l'Hôpital avec les édifices qui sont dessus.

Conditions: les esclaves à 6 mois de credit et la propriété foncière à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets seront divises par coupons à la convenance des vendeurs. Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs.
13 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi 24 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Clara Louise Bousdoré, une mulâtresse nommée ZUZANNE, âgée d'environ 16 ans un peu couturière, blanchissense et domestique de maison.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, register.

N. B. L'acte de vente sera passe pardevant L. H. Ferrand, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 19 avril.

EN debarquement de la Zilia, de Bordeaux,
6 pipes vieille Eau-de-Vie de Cognac,
49 barriques de Vin,
15 dito dito, qualité supérieure,
18 tierçons Vinaigre blanc,
16 caisses Huile de Karch,
8 dito Liqueur de la Martinique,
12 dito Grand Vin Château Lafitte, à vendre par
12 mai THEODORE NICOLET & Co.

RIZ.—25 tierçons RIZ de premiere qualite, venant de Charleston, à vendre par
3 mai J. W. ZACHARIE & Co.

PORC.—135 barils prime, 16 do. cargo, 13 do mess, en debarquement du bateau à vapeur Wm. T. Barry, à vendre par (3 mai) STETSON & AVERY.

GRAISSE.—576 barriles graisse en feuille, en debarquement du bateau à vapeur Cotton Plant, à vendre par [3 mai] STETSON & AVERY.

THÉ.—15 caisses Thé de Young-Hyson, provenant de la cargaison du Sumatra, de qualite superieure, en débarquement du brick Rupee, de Boston, à vendre par
2 mai STETSON & AVERY.

CLOUS &c.—50 barriques Clous assortis, de Boston, 11 balles Toile à draps, épaisse et de 4 4, à vendre en debarquement du brick Rupee.
2 mai STETSON & AVERY.

RIZ.—77 barriques et 14 demi do, beau riz, en déchargement du brick Crawford, à vendre par
ES,
1er. mai rue du Camp, No. 9.

EXHIBITION
D'ouvrages en Verre,

Au-dessus du magasin d'horlogerie et de bijouterie de M. MUH, rue de Chartres, No. 115.

Cette exhibition sera fermée dans le courant de ce mois.

M. FINN présente ses remercîmens sincères aux habitants de la N. Oriéans, pour le patronage libéral qu'il en a reçu, et il prend la liberté de leur annoncer que son *exhibition d'ouvrages en verre, en miniature*, sera fermée au commencement du mois prochain. Il offre à vendre une grande quantité d'ornemens de verre de couleur et d'émail, tels que navires, voitures, vases, paniers, ballons, quadrupèdes, et une infinité d'autres spécimens qu'il serait trop long de détailler dans un avis.

Prix d'entrée—50 cents; enfans moitié prix. La porte est ouverte depuis 10 heures du mptin jusqu'à 9 du soir. 3 mai

ELIXIR TAPUYAS, remède infaillible et instantané pour tous les maux de dents, inventé et perfectionné par le célèbre XAVIER CHABERT, surnommé *le Roi du Feu*. Cet elixir, dont les bons effets ont été reconnus et approuvés par les médecins les plus distingués de l'Europe, est offert au public comme un remède certain et prompt pour guérir les maux de dents. Déjà plusieurs personnes de cette ville en ont fait usage et peuvent certifier de son efficacité. Prix : 4 escalins la fiole. A vendre à la pharmacie de
F. P. DUCONGÉ,
7 mai Agent de l'inventeur.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre
3 mai A. QUERTIER & BOUUIN.

TRAITES sur New-York, à vendre par
18 avril W. G. HEWES.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testaments.*—Vendredi, 8 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants appartenant à la succession de feu Peter Howard, savoir : *Louis*, nègre âgé de 28 ans ; *Dick*, mulâtre âgé de 40 ans, boulanger ; *Major*, nègre âge de 45 ans ; *Henry*, mulâtre âgé de 12 ans ; *Hannah*, négresse de 12 ans et *Mary*, négresse âgée de 45 ans, ayant un ulcère—Conditions : 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour,
8 mai. M. BLACHE, Reg. des Testaments.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testamens.*—Mardi, 5 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour le compte de la succession de feu Henry Hagont, alias Jean Bart, h. c. l., un TERRAIN situé rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et Dumaine, ayant 41 pieds de face sur 93 pieds 6 pouces de profondeur avec les édifices construits; deux LOTS DE TERRE contigus, situés rue St-Philippe, entre les rues Villeré et Robertson, ayant chacun 30 pieds de face sur 120 de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent ; un TERRAIN de forme irregulière, situé rue des Ursulines, entre les rues Robertson et Claiborne, ayant 40 pieds 7 pouces de face, 100 pieds de profondeur sur une ligne, 175 pieds 8 pouces et un quart sur l'autre ligne, et 5 pieds 2 pouces et un tiers de large, sur la ligne du fond, et designé par le No. 17.

Une négresse nommée SUZON, âgée de 80 ans.

Conditions—Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 20 mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement, Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquereurs. 4 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Augustin Reggio, un TERRAIN, designe par le No. 11 au nouveau faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Français et Urquhart, ayant 60 pieds de face à la 1ère. rue et 120 pieds de profondeur, et face à la 2ème rue.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
27 avril MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte des mineurs Joseph Tonthat, Victor Elodie, Bazilie et Emma Bouregard.

Un lot de TERRE situé dans la paroisse St. Tammany, ayant (plus ou moins), 1200 arpens de superficie. Le dit lot est situé entre les bayous Liberte et Paquet.

Conditions—1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque speciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
27 avril MARTIN BLACHE, register.

☞ L'acte de vente sera passe pardevant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 5 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, les esclaves suivants, appartenant à la succession de Jeanne Elizabeth Raymai, veuve Prevai, décédée,

DIANE, négresse africaine, âgée d'environ 46 ans, domestique ; SOPHIE, mulâtresse américaine, âgée d'environ 22 ans avec son fils BILLY, agé de 4 ans ; DIQUERE, negresse creole de St. Domingue, âgée de 50 ans, adonne, à la boisson ; CATHARINE, negresse creole de St. Domingue, âgée de 38 ans, maladive et mauvais sujet.

Conditions : et 1 et 2 mars 1833, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque speciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
2 mai MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu François Joseph Landon;

Un lot de TERRE situé rue de la Paix, faubourg Marigny, entre les rues Moreau et Casa Calvo, ayant environ 30 pieds de face sur environ 130 pieds de profondeur, mesure française, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions—Moitié comptant, et le reste à 1 an de credit, en un billet endossé à satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et hypothèque speciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
27 avril MARTIN BLACHE, Register.

☞ L'acte de vente sera passe pardevant Charles Pollock, not. pub., aux frais de l'acquereur.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné par le present aux créanciers de la succession de feu J. L. Henry Ramel, ou à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à deduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le tableau de répartition des fonds de la dite succession ne serait point homologué, et la répartition faite en conséquence.
Par ordre de la cour.
10 mai MARTIN BLACHE, register.

RUE DU CANAL—NO. 15.

MM. GEYER & CHAPMAN continuent à enseigner l'ecriture dans le plus bref délai. Leur methode est le résultat d'une expérience de plusieurs années dans l'enseignement de cet art utile ; elle comprend tous les mouvemens enseignés par Carstair, et, sous le rapport du goût et du genre, beaucoup de choses qui ne se trouvent pas dans cet auteur. Il y a tous les jours des classes pour les messieurs et les dames.

Heures de leçons pour les hommes, à 6½ heures du matin et de 4 à 9 heures du soir. Pour les dames, de midi à 3 heures ; celles qui le préféreraient peuvent prendre des leçons chez elles. De nombreux spécimens du travail de ceux qui ont déjà pris des leçons, sont exposés à leur academie, où les dames et les messieurs sont invités à venir les visiter. 5 avril.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'hon. Chas. Maurian, juge.—No. 6284—*W. F. Courtenay* contre *les créanciers de Brydon & Courtenay et de W. F. Courtenay & Co.*—Sur enregistrement et lecture de la pétition supplémentaire dans cette affaire, et sur motion de M. J. Macready, avocat du debiteur insolvable, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du demandeur ait lieu en l'étude de M. C. Pollock, notaire public, lundi 18 du mois de juin prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Par ordre de la cour.
Bureau du Greffier, 14 mai 1832.
FREDERIC BUISSON,
15 mai—11,2ps Député Greffier.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. C. Maurian, juge, 8 mai 1832.—*Jean Borde* vs. *ses créanciers.* Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de Joseph Cuvillier jne., notaire public en cette ville, le lundi 28 du présent mois, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Par ordre de la cour.
9 mai—7 2ps F. BUISSON. Dép. Greffier.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nile.-Orléans.—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge. 5 mai 1832.—*James Kent Boyd* contre *ses créanciers et les créanciers de J. K. Boyd & Co.* Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu en l'étude de C. Pollock, notaire public, le lundi 11 juin prochain, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire ; et que M. Geo. Strawbridge soit nommé pour représenter les créanciers absents. En même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
CH. MAURIAN, *juge.*
Bureau du Greffier, 5 mai 1832.
Par ordre de la cour.
8 mai—11. 2ps ARMAND PITOT, *greffier.*

COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'hon C. Maurian, juge.—2 mai 1832.—*G. Smith* vs *ses créanciers* Sur motion de A. M. Buchanan, avocat de l'insolvable il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en pleine cour, lundi, 28 mai courant, afin de délibérer sur l'état de ses affaires, et de déduire les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé conformément à la demande exprimée dans sa pétition et d'après les status faits à ce sujet ; en même temps toute poursuite contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Extrait des minutes.
3 mai—6, 2ps. ARMAND PITOT, greffier.

A VENDRE.—117 sacs CAFÉ de la Havane, première qualité. S'adresser à
20 fév—☞ J. CHALARON, rue Royale

VENTES PAR LE MARSHAL.

B. A. Martin vs. *H. B. Bouisier.*

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 24 mai, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un Cheval blanc et une Charrette, saisis dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY,
14 mai Marshal.

McPhelin vs. *P. Price, Roach* vs. *le même.*

EN vertu de deux *writs* de *fieri facias* à moi adressés par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 25 mai, à midi, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, 2 Mulets et un Dray, avec ses harnois, saisis dans l'affaire ci-dessus.
14 mai L. DAUNOY, marshal.

James Aspele vs. *Mrs. Malone.*

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 23 mai, à 5 heures, au Principal, un secrétaire, une paire pinces et pincettes, un matelas et autres articles saisis dans l'affaire ci dessus.
L. DAUNOY,
12 mai marshal.

Samuel Ives vs. *P. G. De Rear.*

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 24 mai, à 5 heures, sur les lieux, chez Ives, encoignure des rues St. Joseph et Tchoupitoulas, un Alambic en cuivre, &c. saisi dans l'affaire ci-dessus.
12 mai L. DAUNOY, marshal.

Veuve Percillier vs. *A. Smith.*

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. C. Gayarre, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 19 mai, à 5 heures, à l'encoignure des rues de l'Hôpital et Levée, le contenu d'une Boraine, des Chaises, Tables, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.
9 mai L. DAUNOY, marshal.

Joseph Ferret vs. *G. H. Hagan, R. Lewis* vs. *le même ; H. Sparkman* vs. *le même ; John G. Asher* vs. *le même.*

EN vertu de quatre *writs* de *fieri facias* à moi adressés par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 22 mai, à midi, au Café de Hewlett, un certain Terrain designé par le No. 2, dans l'Ilet No. 1, faubourg de l'Annonciation, entre les rues Robin et de la Course, et fesant face à la rue des Magasins, ayant plus ou moins soixante pieds de face, sur cent-vingt plus ou moins de profondeur, saisi dans les affaires ci-dessus.
20 avril L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président de la Cour de Cite, j'exposerai en vente samedi 19 mai, à midi, à midi, à la Bourse, un LOT DE TERRE situé rue des Marais, entre les rues des Ursulines et du Bayou, ayant 60 pieds de face,